INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ASSET MANAGEMENT BY LYXOR
SOCIETE GENERALE GROUP

Lyxor JPX-Nikkei 400 (DR) UCITS ETF - Daily Hedged to GBP - Acc (le « Fonds »)

ISIN : LU1646359619 - Un compartiment de la société de gestion d'actifs MULTI UNITS LUXEMBOURG (la « Société ») domiciliée au Luxembourg.
Géré par Lyxor International Asset Management S.A.S. (« LIAM »)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement est de suivre l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice JPX-Nikkei 400 Net Total Return (code Bloomberg : JPNKNTR) (l'« Indice ») libellé en JPY, qui représente la performance de 400 entreprises cotées à la Bourse de Tokyo, particulièrement intéressantes pour les investisseurs et répondant à des critères spécifiques en matière d'utilisation efficace de leurs capitaux.
Le Fonds appliquera également une stratégie de couverture du risque de change quotidienne, afin de réduire l'impact des fluctuations entre la monnaie du Fonds et celle des composants de l'Indice.
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplication directe, à savoir en investissant principalement dans les titres composant l'Indice de Référence.
Afin d'optimiser la réplication de l'Indice de référence, le Fonds peut avoir recours à une stratégie de réplication par échantillonnage, et peut également effectuer des opérations de prêts de titres garantis. L'utilisation potentielle de ces techniques est publiée sur le site Internet de Lyxor : www.lyxoretf.com.Une composition mise à jour des positions du Fonds se trouve sur www.lyxoretf.com.
En outre, la valeur nette d'inventaire indicative est publiée sur les pages Reuters et Bloomberg consacrées au Fonds, et peut également être mentionnée sur les sites Internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est la livre sterling britannique (GBP).

- **Instruments financiers investis :** produits dérivés, actions internationales, OPCVM
- **Politique de dividendes :** les sommes distribuables du Fonds (le cas échéant) ne seront pas distribuées aux Actionnaires mais seront réinvesties.
- **Valeur nette d'inventaire** : calculée quotidiennement sous réserve que les bourses concernées fonctionnent et que les ordres puissent être couverts.
- **Rachats :** les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour d'évaluation avant 18h30 et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



Le rapport risque-rendement ci-dessus est basé sur la performance historique des actifs inclus dans le Fonds ou de son indice de référence. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.

Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte tenu de son exposition à l'Indice de référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une lourde perte de capital dans des conditions de marché normales. La valeur de votre investissement peut changer considérablement et enregistrer des fluctuations quotidiennes considérables.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus) : sans objet.

Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre investissement.

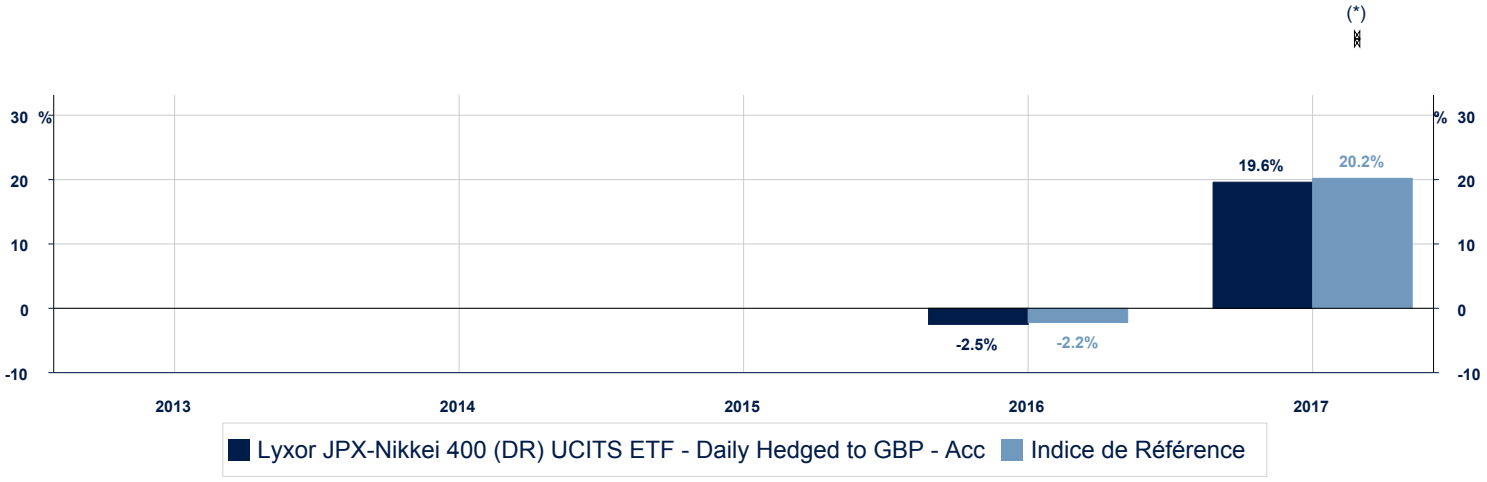
Pour plus d'information concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse **www.lyxoretf.com**.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée applicables sur le marché primaire uniquement :	Frais ne profitant pas au Fonds : au maximum, le montant le plus élevé entre **(i) 50 000** euros par demande de souscription et **(ii) 5** % de la valeur liquidative par action multipliée par le nombre d'actions souscrites. Au profit du Fonds : **0,07** % de la valeur liquidative par action multipliée par le nombre d'actions souscrites.
Frais de sortie applicables sur le marché primaire uniquement :	Frais ne profitant pas au Fonds : au maximum, le montant le plus élevé entre **(i) 50 000** euros par demande de rachat et **(ii) 5** % de la valeur liquidative par action multipliée par le nombre d'actions rachetées. Au profit du Fonds : **0,07** % de la valeur liquidative par action multipliée par le nombre d'actions rachetées.
Le montant indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement de vous soit distribué. L'investisseur peut demander à son conseiller financier ou à son distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie. **Lors d'un investissement via une bourse où le Fonds est coté, aucuns frais d'entrée / de sortie ne s'appliquent, mais d'éventuelles commissions de courtage peuvent être appliquées.**	
Frais prélevés par le Fonds sur une année.	
Frais courants :	0,25 %.
Le taux des frais courants indiqué ici est une estimation du pourcentage des frais (impôts compris, le cas échéant) que le Fonds peut être amené à supporter au cours de l'année actuelle. Il ne prend en compte ni les commissions de performance ni les coûts de transaction du portefeuille, mais comprend les frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières	
Commission de performance :	Néant.

Performances passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.
La performance est indiquée en livres sterling britanniques (GBP), nette de tous les frais à la charge du Fonds.
Le Fonds a été lancé le 21 septembre 2017.

PERFORMANCE ANNUELLE DE Lyxor JPX-Nikkei 400 (DR) UCITS ETF - Daily Hedged to GBP - Acc (en %)



(*) Jusqu'au 21/09/2017, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du fonds LYXOR JPX-NIKKEI 400 (DR) UCITS ETF - Daily Hedged C-GBP. Ce dernier fonds a été absorbé par le Fonds le 21/09/2017

Informations pratiques

- **Dépositaire :** Société Générale Bank & Trust.
- **Fiscalité :** la législation fiscale applicable dans l'État membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs.
- **Informations supplémentaires :** le prospectus du Fonds, sa valeur liquidative et d'autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse **www.lyxoretf.com**.

De plus amples informations sur la politique de rémunération sont disponibles sur le site Internet : **www.lyxor.com**.
Le prospectus du Fonds, les détails de la politique de rémunération ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel en date sont également disponibles en français et en anglais, gratuitement et sur demande, auprès de Lyxor Asset Management, Client Servicing, 17, Cours Valmy, Tour Société Générale, 92800 Puteaux, FRANCE.
La responsabilité de LIAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la Société. L'actif et le passif et chaque compartiment sont ségrégués en vertu de la loi. Si applicables, les règles de conversion de parts entre compartiments (et les frais y afférents, le cas échéant) sont détaillées dans le prospectus du Fonds.
Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.
LIAM est réglementé par l'*Autorité des marchés financiers* (l'autorité de tutelle française).

Les informations clés pour l'investisseur présentées ici sont exactes et à jour au 12 février 2018.